



## Mairie de Messimy-sur-Saône

### **Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif 2022**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget principal, la commune de Messimy-sur-Saône gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 un budget annexe « Locaux commerciaux »

Ce compte administratif est le premier voté avec l'instruction budgétaire et comptable M57, suite à la décision du conseil municipal d'appliquer ce nouveau référentiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **I.- BUDGET PRINCIPAL**

### **Section de fonctionnement**

L'année 2022 génère un excédent de fonctionnement de 276 297,59 €.

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de l'ordre de 4,52 % (723 502,07 € contre 692 242,94 €).

Les explications suivantes sont données par chapitre permettant d'éclairer sur les évolutions :

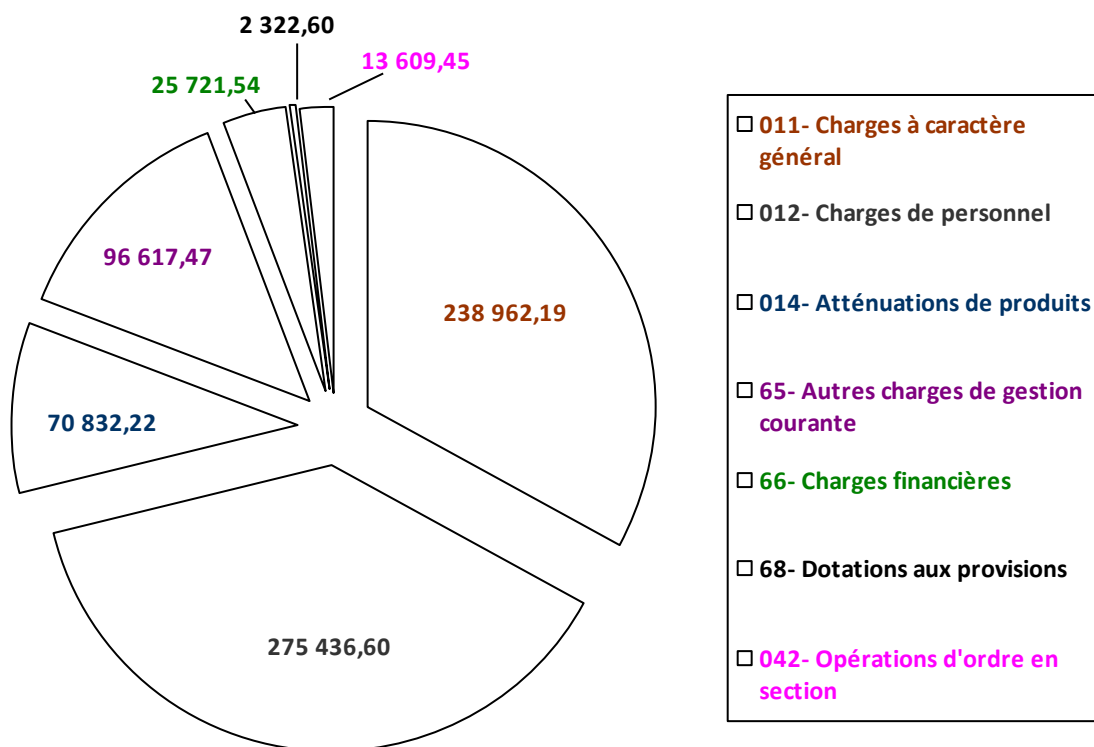
- la hausse des charges à caractère général est supérieure à la hausse de l'ensemble des dépenses, avec + 5,14 % (+ 11 686,15 €), soit quasi équivalent à l'inflation, qui sur l'année 2022 s'élève à une moyenne de 5,20 %. Les principales hausses portent sur les fluides (eau, électricité et gaz), le carburant, l'alimentation (fourniture des repas au restaurant scolaire) liée à une hausse des effectifs de l'école, l'entretien des bâtiments (rénovation de la zinguerie sur plusieurs bâtiments), l'entretien et réparation de réseaux en raison de deux poteaux incendie et d'un feu piéton endommagés (le remboursement par l'assurance apparait en recettes), les honoraires liés à la procédure de reprise d'un commerce.
- les charges de personnel ont augmenté de 12,21 % (+ 29 992,38 €), soit le double que l'année 2021. Cette hausse s'explique par des revalorisations indiciaires, le dégel du point de l'indice (3,5% au 1<sup>er</sup> juillet) et le remplacement d'un agent en congé longue durée.
- les charges de gestion courante se sont pratiquement maintenues avec une hausse limitée à 2,29 % (+ 2 163,77 €).
- les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent à diminuer de 6,07 % (- 1 663,36 €), du fait de la dégressivité normale des intérêts dans le temps. Le rythme de réduction se ralentit avec la hausse des taux, entraînant à nouveau le règlement d'intérêts sur l'emprunt à taux variable,
- l'atténuation des produits est restée quasiment à l'identique en raison du maintien du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),

- le versement de provisions pour risques (affaires judiciaires) de 1 500 € et pour dépréciation d'actifs circulant d'un montant de 822,60 €,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements (13 309,45 €) et à la valeur comptable d'une immobilisation cédée (300 €).

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                               | CA 2022             |
|--|---------------------|
| 011- Charges à caractère général       | 238 962,19 €        |
| 012- Charges de personnel              | 275 436,60 €        |
| 014- Atténuations de produits          | 70 832,22 €         |
| 65- Autres charges de gestion courante | 96 617,47 €         |
| 66- Charges financières                | 25 721,54 €         |
| 68- Dotations aux provisions           | 2 322,60 €          |
| 042- Opérations d'ordre entre sections | 13 609,45 €         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>723 502,07 €</b> |

### Dépenses de Fonctionnement par chapitre



- Recettes

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 8,92 % pour atteindre 999 799,66 €, contre 917 910,07 € en 2021, soit + 81 889,59 €

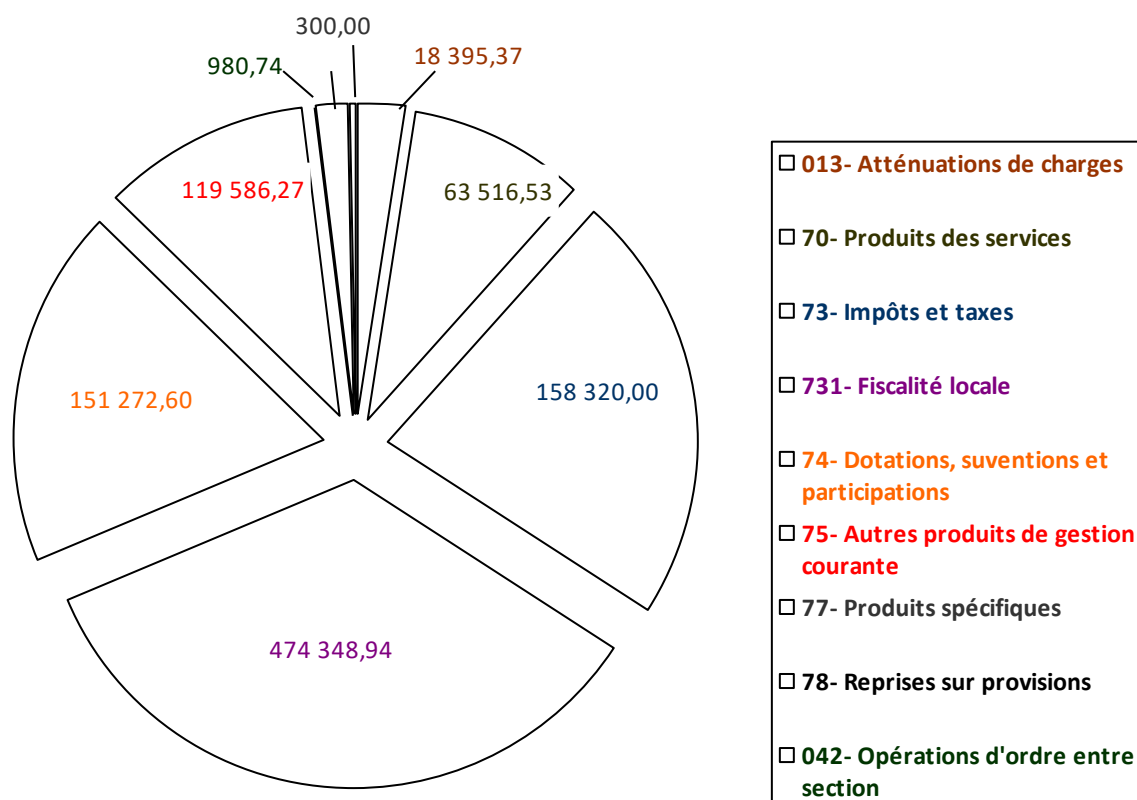
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- une quasi-stabilité de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat : 98 075 € contre 97 100 € (+ 1%), mais avec la disparition de la Dotation nationale de péréquation, à laquelle la commune n'est plus éligible (soit – 3838 €)
- les produits des services ont connu une légère progression de 1 938,10 €, contrairement aux atténuations de charges qui ont progressé de 7 831,59 € en raison d'un congé longue durée pris en charge par l'assurance couvrant le personnel communal,
- les recettes fiscales directes ne correspondent plus qu'aux taxes foncières bâties et non bâties : le produit correspondant est passé de 426 032 € à 459 572 €, soit une hausse de 7,87%, liée à la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat (+ 3,40% en 2022), à la variation des bases engendrée par les nouvelles constructions, ainsi qu'une valeur définitive du coefficient correcteur plus élevée (ce coefficient a été mis en place dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation),
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est restée stable à 107 621 €,
- les produits des revenus ont connu une hausse de + 9,18 % (+ 8 835,40 €), malgré le non-renouvellement du bail d'un commerce, en raison d'une vacance limitée des appartements et d'une forte reprise des locations de la salle des fêtes,
- les produits exceptionnels ont été transférés au niveau des autres produits de gestion courante, prenant en compte les remboursements de sinistres par l'assurance (poteaux incendie, feu piéton), des honoraires d'avocats et le recouvrement au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative,
- la reprise de provisions sur des affaires judiciaires terminées et les dépréciations n'existant plus (13 079,21 €).

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

| CHAPITRE                                | CA 2022             |
|---|---------------------|
| 013- Atténuations de charges            | 18 395,37 €         |
| 70- Produits des services               | 63 516,53 €         |
| 73- Impôts et taxes (sauf 731)          | 158 320,00 €        |
| 731- Fiscalité locale                   | 474 348,94 €        |
| 74- Dotations et participations         | 151 272,60 €        |
| 75- Autres produits de gestion courante | 119 586,27 €        |
| 77- Produits spécifiques                | 300,00 €            |
| 78- Reprises sur provisions             | 13 079,21 €         |
| 042- Opérations d'ordre entre sections  | 980,74 €            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>999 799,66 €</b> |

## Recettes de Fonctionnement par chapitre



### Section d'investissement

Hors restes à réaliser et report de l'année antérieure, la section d'investissement est excédentaire de 165 426,19 € sur l'année 2022. Avec le report de l'année 2021, le résultat passe en déficit de 34 033,85 €. Le résultat d'investissement cumulé, en tenant compte des restes à réaliser, est déficitaire de 196 832,57 €.

- Dépenses

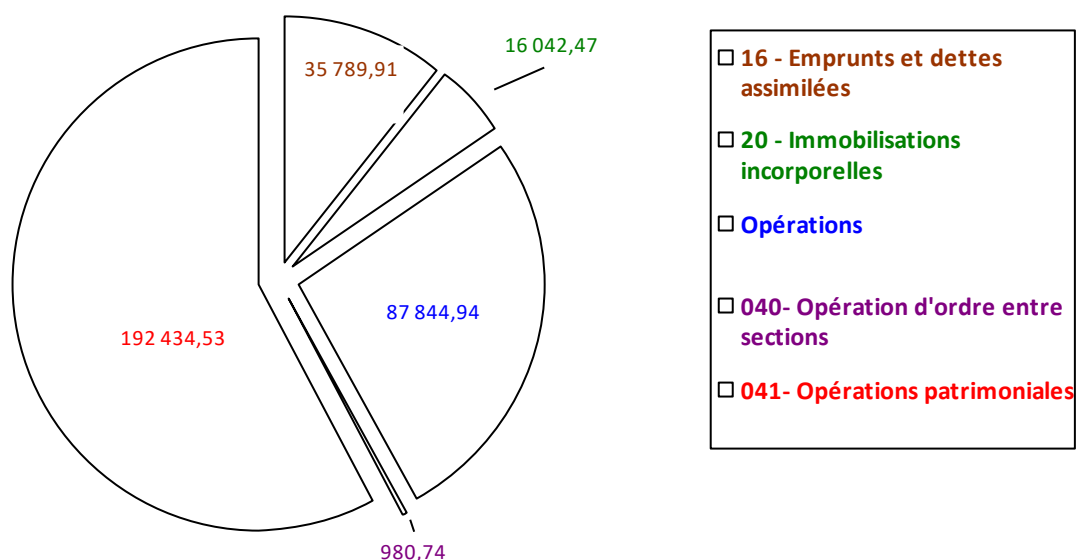
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 333 092,59 € sur l'année 2022, soit une baisse significative par rapport en 2021 (- 249 221,24 €), car il s'est agi d'une année de transition consacrée au début d'études pour les futurs investissements, et la terminaison d'opérations commencées les années antérieures. De plus, le montant précité comprend des opérations patrimoniales d'ordre à l'intérieur de la section pour un montant de 192 434,53 €. Les dépenses de 2022 ont concerné des acquisitions (logiciel pour le restaurant scolaire, tablette, tableaux triptyques à l'école, tables, casiers et chaises pour la 6<sup>ème</sup> classe, tabourets ergonomiques, barrières métalliques, escabeau, perceuse, meuleuse, poubelle béton, vitrine extérieure, bac à sable à l'école et barnum), la pose d'un meuble de rangement à l'école, une barrière anti-intrusion pour le stade, le remplacement des radiateurs dans les salles de réunion du presbytère et la clôture de l'étude sans suite pour la fermeture du préau de l'école, les travaux d'accessibilité (Tennis, Halle, Bibliothèque, vestiaires et sanitaires PMR au Bar Tabac « Le Détour »), le commencement de la transformation d'une salle en logement avec les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais de consultation des entreprises. A ces opérations, il convient de rajouter les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour

la faisabilité de l'extension de l'école, avec la consultation pour la maîtrise d'œuvre (cette dépense a été intégrée à l'opération créée en cours d'année), ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre de village avec un levé topographique.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE   | CA 2022             |
|--|---------------------|
| 16- Emprunts et dettes assimilées                                    | 35 789,91 €         |
| 20- Immobilisations incorporelles                                    | 16 042,47 €         |
| Opération n° 100- Acquisitions de matériels                          | 10 938,51 €         |
| Opération n° 110- Bâtiments communaux                                | 7 757,62 €          |
| Opération n° 201501- Accessibilité bâtiments communaux               | 57 874,97 €         |
| Opération n° 201603- Vidéoprotection                                 | 0,00 €              |
| Opération n° 201903- Sécurisation entrée Nord RD 933                 | 264,00 €            |
| Opération n° 202201- Transformation salle en logement                | 6 689,84 €          |
| Opération n° 202202 – Réseaux eaux pluviales centre village          | 0,00 €              |
| Opération n° 202203 – Aménagement sécuritaire route de Saint-Trivier | 0,00 €              |
| Opération n° 202204 – Extension et rénovation thermique école        | 4 320,00 €          |
| Opération n° 226- Réfection chaussées voirie                         | 0,00 €              |
| 040- Opération d'ordre entre sections                                | 980,74 €            |
| 041- Opérations patrimoniales  | 192 434,53 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>333 092,59 €</b> |

### Dépenses d'investissement par chapitre



- Recettes

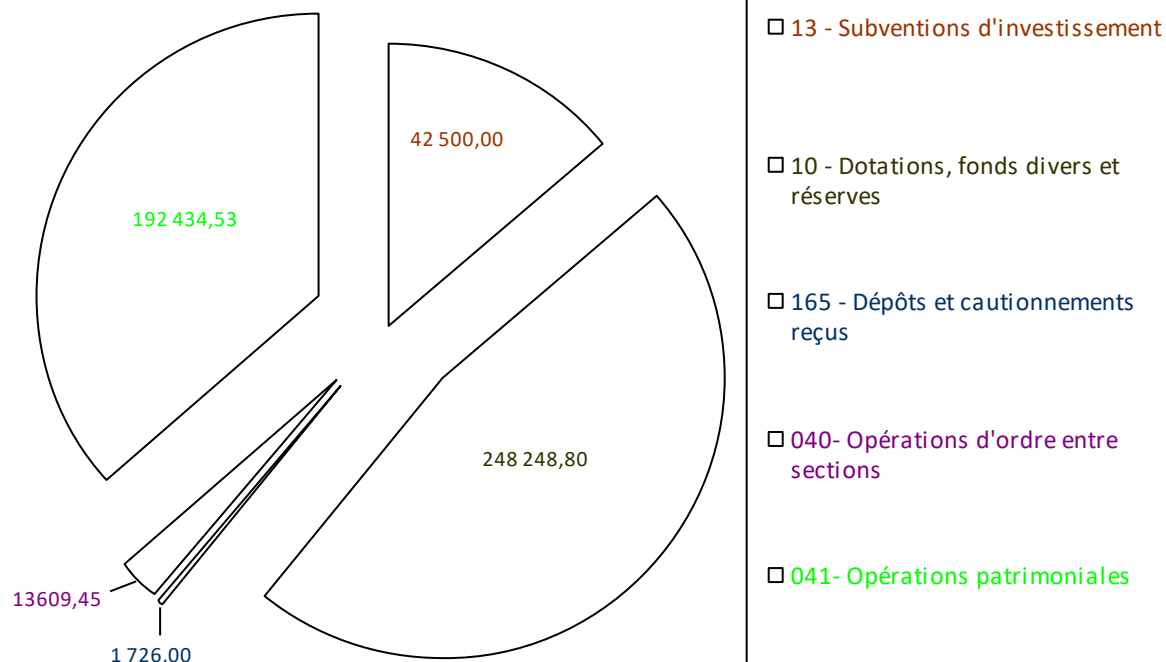
Les recettes d'investissement sont de 498 518,78 €, soit en hausse par rapport à 2021 (388 447,54 €), mais par le truchement des opérations patrimoniales d'ordre à l'intérieur de la section d'un montant de 192 434,53 €.

- Il a été affecté en excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 181 455,21 €, couvrant le déficit d'investissement 2021,
- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), lié aux investissements en N-2, est en hausse : 28 059 € (13 904 € en 2021),
- La taxe d'aménagement a connu une baisse pour atteindre 38 563,59 € (53 702,38 € en 2021),
- La commune a perçu pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 : le solde de l'aide du Département concernant la réfection d'une partie de la couche de roulement et le fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Saône Centre sur les tranches conditionnelles réalisées. La somme restante à percevoir sur cette opération (solde de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), ainsi que les aides pour l'accessibilité et la vidéoprotection ont été mises en restes à réaliser.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                                | CA 2022             |
|---|---------------------|
| 13- Subventions d'investissement        | 42 500,00 €         |
| 10- Dotations, fonds divers et réserves | 248 248,80 €        |
| 165- Dépôts et cautionnement reçus      | 1 726,00 €          |
| 040- Opération d'ordre entre sections   | 13 609,45 €         |
| 041- Opérations patrimoniales           | 192 434,53 €        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>498 518,78 €</b> |

## Recettes d'investissement par chapitre



### I.- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la gestion de l'opération liée à la création de trois locaux commerciaux au centre village, en l'assujettissant à la TVA, et a donc connu sa cinquième année d'existence

#### Section de fonctionnement

L'année 2022 se termine avec un excédent de fonctionnement de 13 377,97 €.

- Dépenses

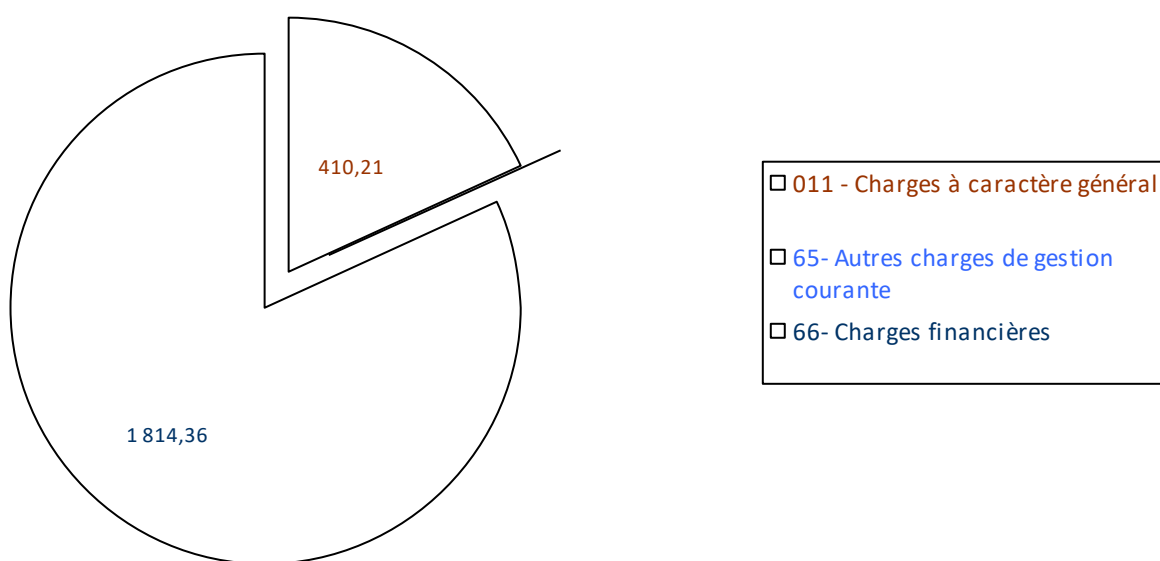
Les dépenses de fonctionnement correspondent pour les charges à caractère général à l'assurance des locaux et à la taxe foncière, pour un montant total de 410,21 €.

L'autre dépense porte sur les intérêts 2022 de l'emprunt pour une somme de 1 814,36 €.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                               | CA 2022           |
|--|-------------------|
| 011- Charges à caractère général       | 410,21 €          |
| 65- Autres charges de gestion courante | 0,00 €            |
| 66- Charges financières                | 1 814,36 €        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>2 224,57 €</b> |

### Dépenses de Fonctionnement par chapitre



- Recettes

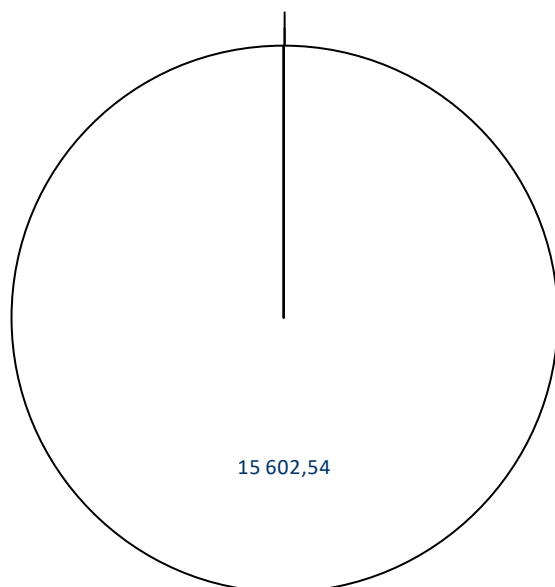
Les recettes de fonctionnement comprennent uniquement les locations des trois locaux pour 15 602,54 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                                 | CA 2022            |
|--|--------------------|
| 70- Produits services, domaine et ventes | 0,00 €             |
| 74- Dotations et participations          | 0,00 €             |
| 75- Autres produits de gestion courante  | 15 602,54 €        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>15 602,54 €</b> |



## Recettes de Fonctionnement par chapitre



- 70 - Produits services
- 74- Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante

### Section d'investissement

Elle est déficitaire de 137,07 € sur l'année 2022. Les restes à réaliser sont quant à eux égaux en dépenses et recettes. En prenant en compte le déficit reporté de l'année 2021 (9 137,93 €), le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 9 275 €.

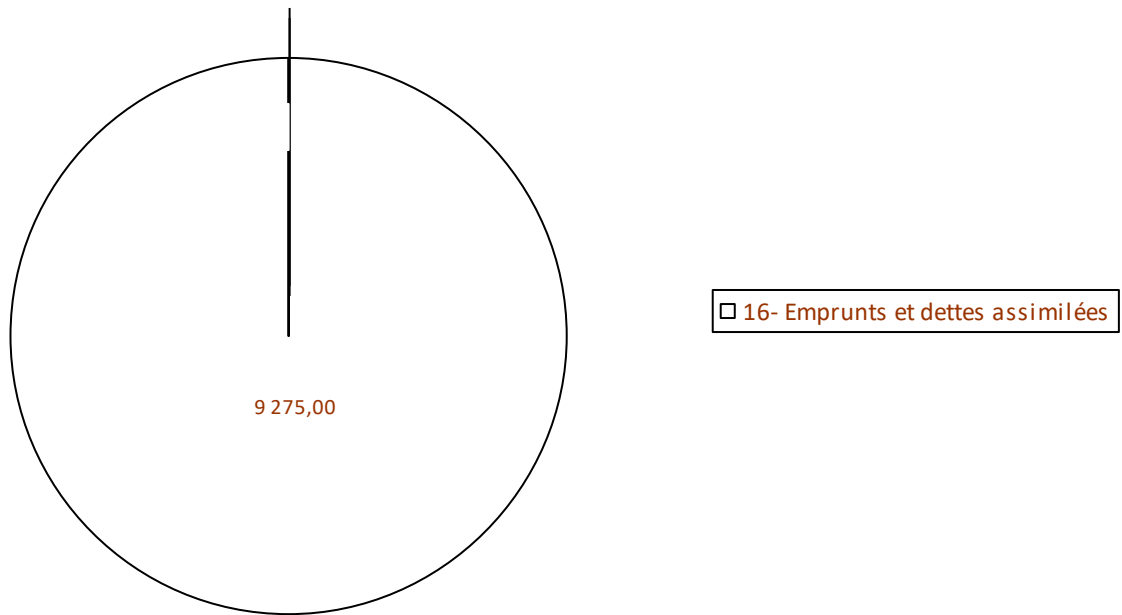
- Dépenses

Les dépenses d'investissement correspondent exclusivement au remboursement du capital de l'emprunt.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

| CHAPITRE                          | CA 2022           |
|-----------------------------------|-------------------|
| 16- Emprunts et dettes assimilées | 9 275,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>9 275,00 €</b> |

## Dépenses d'investissement par chapitre



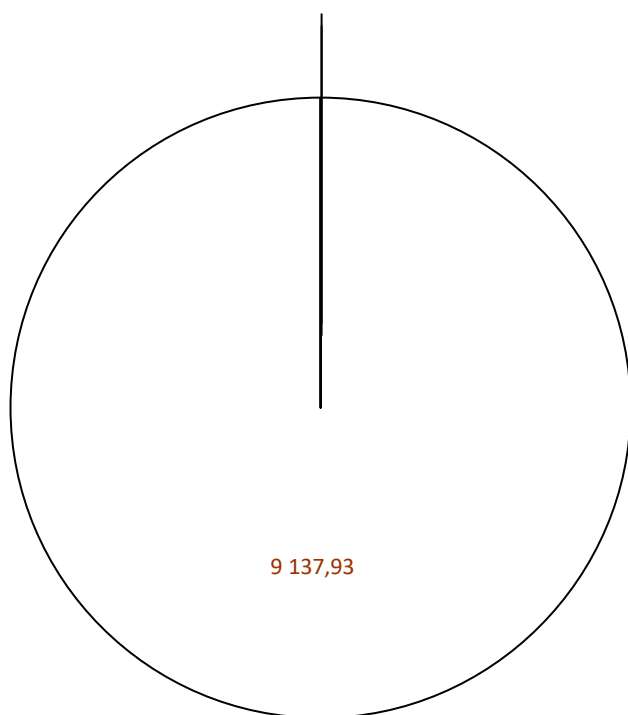
- Recettes

Les recettes d'investissement sont composées uniquement de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2021 pour couvrir le déficit d'investissement.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                                | CA 2022           |
|---|-------------------|
| 10- Dotations, fonds divers et réserves | 9 137,93 €        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>9 137,93 €</b> |

## Recettes d'investissement par chapitre



□ 10 - Dotations, fonds divers et réserves